

Réactivation de la cellule de continuité économique

Publié le 26 novembre 2018

Compte tenu de la multiplication des blocages sur l'ensemble du territoire, le Medef demande au gouvernement de réactiver rapidement la cellule de continuité économique.

Celle-ci pourra prendre des mesures en faveur des entreprises touchées par le mouvement des « gilets jaunes » qui pénalisent lourdement certains secteurs d'activité, notamment celui du commerce, de la logistique et du tourisme. Cette cellule permet notamment d'informer les entreprises qui subissent des préjudices des procédures de circonstances exceptionnelles d'étalement des échéances fiscales et sociales ou de mise en place d'activité partielle.

Le Medef participera à la réunion de lundi à Bercy pour que des solutions soient trouvées pour limiter l'impact de ces mouvements. En effet, pénaliser les salariés et l'activité économique n'est pas une solution.

Les blocages et les violences sont totalement intolérables et ne sauraient se poursuivre. Le droit de manifestation ne peut entraver la liberté de circulation des biens et des personnes.